



Délibération n° 25 / 2023

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire.

Etaient présents :

M. Julien BIEGEL, Mme Sylvia BOSH, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Michelle CASSAR, Mme Sylvie CINÇON, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Michaël GIL, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, Mme Monique MARCILLAC, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Thierry PAGES, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Gérard SABLOS, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Martin ARCAY, M. Jean-Claude CHOLBI (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. Jean-Pascal SAMMUT (pouvoir à Mme Michelle CASSAR).

Absents non excusés

M. Dimitri BONGARD, M. Youness OUSSIN, Mme Alexandra PILI, M. Alain CHAYRIGUET.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ressources-humaines - Autorisation de signature relative à l'adhésion à la médecine préventive de 2023 à 2025 du CDG 34

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au conseil municipal :

Madame le Maire informe l'assemblée que la convention de médecine préventive actuelle, signée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34), a pris fin au 31/12/2022.

Aussi et afin de pouvoir assurer la continuité du suivi médical des agents confiés à ce jour et à venir, il est nécessaire de signer la nouvelle convention d'adhésion 2023-2025, jointe à la présente délibération.

Ce qu'il convient de retenir, c'est que le Conseil d'Administration du CDG 34, en séance du 25 octobre 2022, s'est prononcé en faveur :

D'une tarification unique à hauteur de 0,42% de la masse salariale d'une entité disposant d'un bordereau URSSAF N-I supprimant ainsi la facturation à l'acte (le Conseil d'Administration s'est toutefois prononcé en faveur d'un prix unitaire de 55€/visite dans le seul cas où celle-ci n'a pu être honorée sauf si le créneau correspondant a pu être pourvu par un autre agent) ;

D'un forfait à l'agent à hauteur de 100€ par an pour les entités ne pouvant justifier de leur masse salariale au moyen d'un bordereau URSSAF N-I ;

D'une obligation d'utilisation du portail web Medtra4 pour sécuriser et simplifier toutes les démarches, notamment celles relatives à la déclaration obligatoire des effectifs, assurer une meilleure qualité de service tout en favorisant un accès libre et direct à la base des documents communicables

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 25/2023

Objet : Ressources-humaines - Autorisation de signature relative à l'adhésion à la médecine préventive de 2023 à 2025 du CDG 34

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** autorisation à Madame le Maire de signer la convention d'adhésion à la médecine préventive du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) pour la période de 2023 – 2025 ainsi que tous les documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 23 (dont 3 pouvoirs)
Votes : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 21 juin 2023

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN